

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 82/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

**OBJET : Prescription d'une enquête publique relative
au zonage d'assainissement des eaux pluviales**

Le Maire de la commune de Bellegarde-en-Forez (Loire)

Vu le code général des collectivités locales, notamment son article L.2224-10,
Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.123-3 à L.123-18,
Vu le dossier de zonage d'assainissement des eaux pluviales établi conformément aux articles R.2224 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° BEL20180412004 du conseil municipal du 4 décembre 2018 relative à l'approbation du projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales,
Vu la décision du Président du Tribunal Administratif de Lyon n° E19000117/69 du 16 mai 2019 désignant Monsieur Pierre BRUYAS en tant que Commissaire Enquêteur,

ARRETE**Article 1 : objet**

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de zonage de l'assainissement des eaux pluviales. Ladite enquête se déroulera pendant une durée de trente et un jours à compter du lundi 7 octobre 2019 à 9 heures jusqu'au vendredi 8 novembre 2019 à 17 heures.
Le projet fait l'objet d'une note de synthèse intégrée au dossier d'enquête publique.

Article 2 : Commissaire enquêteur

Monsieur Pierre BRUYAS a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Article 3 : mise à disposition des documents objets de la présente enquête publique

L'intégralité du dossier d'enquête publique sera disponible à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1541>

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par Monsieur BRUYAS, seront disposés en mairie de Bellegarde-en-Forez pendant trente et un jours consécutifs du 7 octobre 2019 à 9 heures au 8 novembre 2019 à 17 heures.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par :

✓ voie postale à :

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Assainissement Eaux Pluviales
Mairie
29 rue des écoles
42210 Bellegarde-en-Forez

✓ Par courrier électronique à : enquete-publique-1541@registre-dematerialise.fr

Les observations adressées par courrier devront parvenir au commissaire enquêteur dans les délais de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1541>

L'enquête sera close le vendredi 8 novembre 2019 à 17 heures.

Article 4 : permanences de Monsieur le Commissaire-Enquêteur

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public et recueillir ses observations, Monsieur le Commissaire-Enquêteur recevra en Mairie de Bellegarde-en-Forez les :

- ✓ lundi 7 octobre 2019 de 9 heures à 12 heures
- ✓ samedi 19 octobre 2019 de 9 heures à 12 heures
- ✓ vendredi 8 novembre 2019 de 14 heures à 17 heures

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/08/2019

Affichage : 16/08/2019

Article 5 : clôture de l'enquête

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par Monsieur le Commissaire Enquêteur qui transmettra le dossier à Monsieur le Maire dans un délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête ainsi que son rapport relatant le déroulement de l'enquête et dans lequel figureront ses conclusions motivées précisant si elles sont favorables ou défavorables.



Article 6 : publicité de l'enquête

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié au moins quinze jours avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de la procédure en caractères apparents dans les journaux ci-après désignés :

- ✓ Le Progrès
- ✓ Paysans de la Loire

Ledit avis sera en outre affiché en mairie de Bellegarde-en-Forez ainsi qu'en divers lieux de la commune.

Ces mesures de publicité seront justifiées par certificat de Monsieur le Maire, un exemplaire des journaux devant être annexé au dossier d'enquête.

Article 7 : rapport et conclusions

Le rapport et les conclusions de Monsieur le Commissaire enquêteur seront tenus en mairie de Bellegarde-en-Forez, à la disposition du public ainsi que sur le site internet de la commune pendant un an.

Article 8 : ampliation

Copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, à Monsieur Pierre BRUYAS, commissaire enquêteur et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Il sera affiché en mairie de Bellegarde-en-Forez.

Fait en Mairie le 14 août 2019

Le Maire,
Jacques LAFFONT

Certifié exécutoire

Reçu en sous-Préfecture le : 16/08/2019

Publié ou notifié le : 02/09/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 83/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

**OBJET : Prescription d'une enquête publique relative
au zonage d'assainissement des eaux pluviales- modification**

Le Maire de la commune de Bellegarde-en-Forez (Loire)

Vu le code général des collectivités locales, notamment son article L.2224-10,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.123-3 à L.123-18,

Vu le dossier de zonage d'assainissement des eaux pluviales établi conformément aux articles R.2224 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° BEL20180412004 du conseil municipal du 4 décembre 2018 relative à l'approbation du projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales,

Vu la décision du Président du Tribunal Administratif de Lyon n° E19000117/69 du 16 mai 2019 désignant Monsieur Pierre BRUYAS en tant que Commissaire Enquêteur,

Vu l'arrêté municipal n° 82/2019 en date du 14 août 2019 portant prescription d'une enquête publique relative au zonage d'assainissement des eaux pluviales,

Considérant qu'il y a lieu de modifier les dates de permanence de Mr le Commissaire-Enquêteur prévues dans l'arrêté 82/2019,

ARRETE**Article 1 : permanences de Monsieur le Commissaire-Enquêteur**

Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public et recueillir ses observations, Monsieur le Commissaire-Enquêteur recevra en Mairie de Bellegarde-en-Forez les :

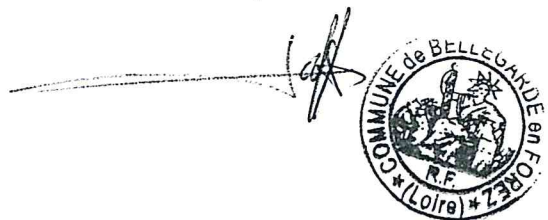
- ✓ lundi 7 octobre 2019 de 9 heures à 12 heures
- ✓ samedi 26 octobre 2019 de 9 heures à 12 heures
- ✓ vendredi 8 novembre 2019 de 14 heures à 17 heures

Article 2 : ampliation

Copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, à Monsieur Pierre BRUYAS, commissaire enquêteur et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Il sera affiché en mairie de Bellegarde-en-Forez.

Fait en Mairie le 2 septembre 2019

Le Maire,
Jacques LAFFONT

Certifié exécutoire

Reçu en sous-Préfecture le : 03/09/2019

Publié ou notifié le : 04/09/2019